

PRÊT AUX BIBLIOTHÈQUES CENTRES DOCUMENTAIRES

A quoi sert la carte professionnelle ?

Elle donne droit au prêt de de 100 ouvrages au minimum et 200 au maximum,

- au renouvellement des livres une fois au cours de l'année scolaire,
- au retour de tous les ouvrages d'un lot en même temps.

Le choix des documents s'effectue en concertation avec le/la bibliothécaire.

Certains ouvrages sont réservés aux BCD, quelques mises de côté thématiques sont possibles.

Le transport aller-retour des documents est à la charge de l'école.

Les prêts s'effectuent dans le local du bibliobus, 8 avenue de Dallas (Tél. 03 80 73 43 22)

Qui est concerné?

Les école maternelles et primaires de Dijon remplissant les conditions suivantes :

- posséder au moins 4 livres par enfant, pour les BCD de plus de 2 ans, et au moins 200 livres pour celles de moins de 2 ans,
- augmenter annuellement les collections d'au moins un livre pour quatre élèves,
- disposer de suffisamment de bacs et d'étagères pour intégrer les ouvrages de la Bibliothèque municipale de Dijon,
- accueillir chaque classe dans la BCD au moins une fois par semaine.

Formalités d'inscription

- en début d'année scolaire, signature d'une convention et présentation chiffrée de la BCD,
- en fin d'année scolaire, un rapport d'une page est à retourner à la Bibliothèque municipale de Dijon.